



**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS
DU MARDI 3 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois et le trois octobre à dix-huit heures minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'OCTOBRE sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

PRÉSENTS : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, DIDIER C, BARBOUTY D, GARCES R, OMS RM, CASADEVALL P, BAILLE E, SAQUÉ N, KNOBLOCH C, LAPORTE G, RESPAUT JL, BERNIER M,

ARRIVÉE A 18H30 : D'AMATO M

ABSENTS EXCUSÉS : AICARDI A pouvoir à SAQUE N, MATHEU M pouvoir à BARBOUTY D, MISO A pouvoir à BAILLE E, OMARI A pouvoir à OMS RM, MATHIOT D pouvoir à Régis GARCES

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OMS Rose-Marie

Ordre du jour

- Compte rendu des décisions du Maire – rapporteur : M. Robert GARRABÉ
- Reprise de concessions cimetièrre de Mesdames SANSANO Raymond et SANSANO Marie-Sandrine – rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Convention de servitude Chemin du Moulin ENEDIS - rapporteur M. Michel ANDRODIAS
- Demande de plants auprès de la Pépinière Départementale - rapporteur : Mme Dominique BARBOUTY
- Durée d'amortissement des biens budget annexe eau et assainissement - rapporteur M.Claude DIDIER
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Prise en charge des frais de transport et d'hébergement pour les agents en stage – rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2023

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juillet 2023 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2023

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juillet 2023

2) Compte rendu des décisions du Maire – rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée toutes les décisions qui ont été prises au cours des mois de mai, juin et juillet 2023 :

- **Décision N°25/2023** : demande subvention à la Communauté de Communes du Vallespir au titre des fonds de concours 2023 pour les travaux de mise en discrétion des réseaux d'électricité d'éclairage public et Telecom du Chemin du Moulin (phase 1 et 2).
- **Décision N°26/2023** : demande de subvention au titre du POCTEFA- requalification de la cour et du château de Saint-Jean Pla de Corts.
- **Décision N°27/2023** : demande de subvention au titre du POCTEFA- requalification de la cour et du château de Saint-Jean Pla de Corts.- annule et remplace la décision N°0026/2023.
- **Décision N°28/2023** : demande de subvention au titre de l'AIT Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales- requalification de la cour et du château de Saint-Jean Pla de Corts.
- **Décision N°29/2023** : décision portant sur la passation d'un contrat d'assurance avec CNP Assurances.
- **Décision N°30/2023** : décision portant demande de subvention à l'État au titre du Fonds vert 2023 pour les travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment public : centre socioculturel de Saint-Jean Pla de Corts.
- **Décision N°31/2023** : portant sur une mission de maîtrise d'œuvre de travaux d'assainissement – accord cadre mono attributaire.
- **Décision N°32/2023** : portant sur une mission ayant pour objet l'établissement d'un dossier de modification du PLU de Saint-Jean Pla de Corts (6 885.00€HT/8 2626.00€TTC).

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230055

3) Reprise de concessions cimetière de Mesdames SANSANO Raymond et SANSANO Marie-Sandrine – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu les demandes de Madame Marie-Sandrine SANSANO le 29 juin 2023 en vue de rétrocéder à la Commune de Saint-Jean-Pla-De-Corts les concessions de terrain n° 309 et 310 et un enfeu dans le columbarium C N°130 acquise par elle et la demande de Madame Raymond SANSANO le 30 juin 2023 en vue de rétrocéder à la Commune de Saint-Jean-Pla-De-Corts la concession de terrain n° 18 acquise par elle.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à la reprise des concessions portant les numéros 309, 310, et un enfeu dans le bloc C N°130 de Madame Marie-Sandrine SANSANO et la concession N°18 de Madame Raymond SANSANO, d'établir deux titres de concession au bénéfice de la Commune de Saint-Jean-Pla-De-Corts portant annulation en partie des titres établis aux noms de Madame Marie-Sandrine SANSANO et Madame Raymond SANSANO, de remettre à la vente ces concessions au dernier tarif en vigueur, de porter toutes rectifications et annotations sur les registres des concessions de cette modification, que le financement de ces reprises seront effectués sur l'article 6588 (autres charges diverses de gestion courante), et que la part reste acquise au CCAS.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibérations N°20230056 et N°20230057

4) Convention de servitude Chemin du Moulin ENEDIS - rapporteur M. Michel ANDRODIAS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur ANDRODIAS, Adjoint en charge de l'urbanisme et de travaux rappelle à l'assemblée la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune sur la parcelle communale cadastrée section AI N°0351 au lieu-dit Chemin du Moulin permettant la réalisation d'ouvrages de distribution électrique laquelle a été signée le 03 octobre 2023, Monsieur le Maire expose le plan foncier ainsi que les principales caractéristiques de la servitude projetée. Il informe l'Assemblée que cette convention nécessite d'être subordonnée à une délibération réitérée par acte authentique auprès d'un notaire en vue de sa publication au Service de Publicité Foncière

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230058

5) Demande de plants auprès de la Pépinière Départementale - rapporteur : Mme Dominique BARBOUTY

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Madame BARBOUTY donne lecture à l'assemblée de la lettre de Madame la Présidente du Conseil Départemental par laquelle elle demande aux collectivités de faire connaître leurs souhaits en matière de plantation d'essences arbustives et arborées pour l'année 2024. Il faudra prévoir en début d'année la commande des essences. Elle demande à l'assemblée de délibérer sur la demande de plants à effectuer auprès de la Pépinière Départementale

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230059

6) Durée d'amortissement des biens budget annexe eau et assainissement - rapporteur M. Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur DIDIER le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées qui impactent le budget eau et assainissement (instruction comptable et budgétaire M49).

Il rappelle que l'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable M49 mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Il propose de fixer la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le budget eau et assainissement telle qu'indiquée ci-dessous ;

OPÉRATION	DURÉE (ANNÉE)
Réseau d'assainissement	60
Station d'épuration, ouvrage lourd de génie civil, bassin d'aération	50
Station d'épuration, ouvrages courants de génie civil	30
Équipement électromécanique prioritaire, pompes	10
Postes de relevage	30
Ouvrages de génie civil pour le captage, le traitement et le transport des eaux	50
Installations de traitement et régulation	15
Appareils électromécaniques	15
Organes de régulation et mesure	7
Bâtiments durables	60
Bâtiments léger	15
Aménagements de bâtiments	20
Agencements de terrains	10
Mobilier de bureau	10
Matériel de bureau, outillage, appareils de laboratoire	10
Matériel informatique	5
Engins de TP et véhicules	8
Frais d'études et de recherche	5
Bien de valeur unitaire < 500€	1

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230060

7) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - rapporteur Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230061

8) Prise en charge des frais de transport et d'hébergement pour les agents en stage – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les agents communaux sont amenés à se déplacer pour se rendre à des réunions d'information hors du territoire de la commune ou en trésorerie dans le cadre de leur travail.

Il rappelle que lorsqu'un agent communal se déplace avec son véhicule personnel, pour des besoins du service hors de sa résidence administrative, à l'occasion d'une mission, il peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport sur production de justificatifs.

Elle précise que les frais de transports sont remboursés en fonction du mode de transport utilisé : s'il s'agit du chemin de fer, le remboursement intervient sur la base du tarif de 2^{ème} classe. Si le déplacement a lieu en voiture, le taux des indemnités kilométriques varie selon la puissance fiscale et la distance parcourue.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230062

9) Indemnisation des frais de repas et d'hébergement des agents communaux – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les agents communaux sont amenés à se déplacer pour se rendre à des réunions ou à des formations, hors du territoire de la commune, dans le cadre de leur travail et que de ce fait ils sont amenés également à manger sur place.

Il indique que lorsqu'un agent communal se déplace pour des besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale à l'occasion d'une mission, d'une tournée ou d'un intérim il peut prétendre à des indemnités de mission qui ouvrent droit au remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et/ou d'hébergement.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230063

Questions diverses

☛ **Monsieur le Maire** informe l'assemblée :

- qu'un chargé de missions de judo se propose de monter un projet de rénovation de l'ancienne salle des fêtes pour avoir une salle aux normes à la pratique du judo dont il souhaite créer un club à Saint-Jean. L'association est d'accord pour que la salle soit dédiée aux associations susceptibles de l'utiliser même si elle supporte l'investissement.

- que le SIGA présente un plan d'action sur toute la vallée du Tech

☛ **Michel ANDRODIAS** donne le programme des travaux qui vont avoir lieu sur la commune :

- octobre 2023 : réseau EU rue du Boulodrome
- novembre 2023 : réseaux secs Chemin du Moulin
- novembre 2023 : local technique de la salle polyvalente

☛ **Claude DIDIER** explique à l'assemblée que tous ces travaux devant débiter en fin d'année mobiliseront 500 000 € à sortir en trésorerie.

☛ **Dominique BARBOUTY** informe l'assemblée des diverses dates des manifestations :

- 08 octobre 2023 : BRASBAND automne musical
ème
- 21 octobre 2023 : 33 nuit de la chanson Catalane et de l'ouillade
- 02 décembre 2023 : repas des aînés (diverses propositions de menus)
- Noël des écoles

Dates des rifles proposées par deux associations:

- 16-23 et 30 décembre : 3 rifles pour les Traditions Catalanes
- 16-30 décembre et 6 janvier : 1 seule date de retenue pour l'association de la pétanque

☛ **Rose-Marie OMS** explique à l'assemblée que les effectifs de la rentrée 2023 des deux écoles sont plus ou moins les mêmes que la rentrée 2022 : 5 classes en élémentaire = 120 élèves et 3 classes en maternelle = 66 élèves soit 186 élèves. La directrice de l'école élémentaire demande une aide pour la classe verte. La Mairie pourrait accorder une somme de 40€/enfant comme il y a deux ans. Cette demande sera évoquée à la prochaine commission des finances qui aura lieu en novembre.

☛ **Régis GARCES** explique que les travaux de prise d'eau au Tech doivent reprendre et se terminer en décembre pour que l'ASA puisse bénéficier de la subvention.

☛ **Michel BERNIER** indique à l'assemblée qu'il y aura une réunion le 16 octobre et le 23 octobre avec le Pays d'Art et d'Histoire et POCTEFA pour voir l'avancé des projets. Monsieur GILBERT, spécialiste des tuiles peintes réalise un livre complet de tous les villages qui possèdent des corniches peintes. Il cherche des financements pour son livre.

☛ **Nathalie SAQUÉ** explique à l'assemblée pour Annette AICARDI, absente excusée, que les activités qui ont eu lieu en septembre concernant la commission économique transition énergétique pour le cadran solaire sont reconduits pendant 6 mois ainsi que la thermographie.

- Chantier collaboratif jardins familiaux
 - Mesure sur adaptation changement climatique
 - Commission développement durable : éco-mobilité
 - Aravia a eu lieu le 21 septembre
 - Est-ce que le Conseil Municipal souhaite que la commission réfléchisse à une formation dépermeabilisation en cœur de ville ?

☛ **Christophe KNOBLOCH** informe l'assemblée :

- qu'il a participé à la ½ journée organisé par COLAS pour les solutions techniques et solutions matériaux.
- le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 202. En novembre aura lieu une réunion pour les coordinateurs et en décembre aura lieu le recrutement des agents recenseurs. Il explique qu'en moyenne 65% des personnes commencent à répondre au questionnaire via internet.

☛ **Jean-Luc RESPAUT** informe l'assemblée qu'un gros travail au sujet de la mobilité a été réalisé par la commune et la Communauté de Communes du Vallespir. Il y a lieu de répondre au questionnaire en ligne à ce sujet.

- pour information le bouleau rue de la tranquillité dépérit.

☛ **Eric BAILLE** explique à l'assemblée qu'il s'est rendu à une réunion incendie et débroussaillage. La loi du 10 juillet 2023 Code forestier a évolué sur les conditions légales de débroussaillage : ONF pourra dresser des amendes de 50€/m², à partir de son mur on doit débroussailler 50 mètres au-delà de son mur.

☛ **Patrick CASADEVALL** informe qu'un diagnostic sur 500 arbres de la commune va bientôt démarrer.

☛ **Intervention de Monsieur DUFRESNOY** concernant la croix au cimetière sur la concession de l'Abbé Lluís CALDAS, qui menaçait de s'effondrer. Le bois a été racheté pour la refaire à l'identique. Un membre de la famille CALDAS, tombe sur laquelle est la croix ne veut plus qu'elle soit remise. Après recherches cette tombe a été léguée à l'archevêché donc la personne n'a aucun droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35 minutes.

La Secrétaire

Rosé-Marie OMS



Le Maire

Robert GARRABÉ